



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Priscilla ARVIN-BEROD, COOKE Solange, PRADEL Franck, GRASSINI Stéphanie, GACHET-PONNAZ Ghislaine et GRAFF Stéphane, ELIE Nicolas, QUINET Alain.

Absents: Stéphanie Pernod

Pouvoirs :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présent formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Elie Nicolas a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 octobre 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 12 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 30 novembre 2022

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 25 novembre 2022

Chapitre administration – finances

- 1/ Subvention versement anticipé 2023 office du tourisme
- 2/ DM
- 3/ Admission en non valeur
- 4/ Adhésion au contrat de groupe avec le CDG – approbation convention
- 5/ Adhésion CAUE 2023
- 6/ Frais de secours sur pistes - approbation
- 7/ Tickets restaurant – approbation

Chapitre urbanisme – foncier

- 8/ Taxe d'aménagement – maintien de l'encaissement communal
- 9/ Convention de travaux – approbation

Chapitre travaux - forêt

- 10/ Admission en non valeur
- 11/ Seuil de rattachement des charges et des produits
- 12/ Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage travaux seuil du pont de l'île - avenant

Chapitre Administration-Finances

1-Subvention de l'office de tourisme :

M. Pierre BESSY propose de fixer le montant d'avance de subvention à l'Office de Tourisme, sur la base de 550700€, étalé par un versement mensuel, en attendant d'arrêter le montant définitif qui sera voté d'ici le mois de mars.

Adopté à l'unanimité

2- DM :

Mme Stéphanie GRASSINI propose des modifications budgétaires selon le tableau ci-contre. Le budget a pu s'équilibrer sans faire appel à l'emprunt grâce, notamment, à la prise en charge directe d'une partie des dépenses du plan d'eau par Labellemontagne, par l'octroi de subventions importantes pour cette opération, mais aussi par la prise en charge d'une grande partie des travaux du seuil de l'Arly (au pont de l'Ile) par le SMBVA.

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
10	10226	Taxe d'aménagement		+ 160 000,00 €
13	1321	Subventions Etat et établ. Nationaux		+ 134 525,00 €
13	1322	Subventions Régions		+ 400 000,00 €
13	1323	Subventions Départements		+ 666 715,00 €
13	1342	Amendes de police		+ 5 000,00 €
13	1346	Participation voirie et réseaux		- 1 466 190,00 €
16	1641	Emprunts		- 1 900 050,00 €
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	- 60 000,00 €	
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre des documents d'urbanisme	- 30 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	- 60 000,00 €	
041	2031	Frais d'études		+ 126 659,79 €
21	2111	Terrains nus	- 50 000,00 €	
21	2112	Terrains de voirie	- 60 000,00 €	
21	2113	Terrains aménagés – sauf voirie	- 20 000,00 €	
041	2151	Réseaux de voirie	+ 23 142,60 €	
041	2315	Immos en cours-installations techniques mat.et outillage	+ 103 517,19 €	
23	2315	Immos en cours-installations techniques mat.et outillage	- 1 720 000,00 €	
041	238	Avance / cde immobilisations corporelles		+ 48 971,24 €
23	238	Produits divers de gestion courante	+ 48 971,24 €	
TOTAL			- 1 824 368,97 €	- 1 824 368,97 €

3- admission non valeur :

Mme Stéphanie GRASSINI présente le montant des secours en montagne non réglés, qui n'est que de 316€, en baisse par rapport aux années passées.

Adopté à l'unanimité

4- centre de gestion des risques statutaires :

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit d'assurer pour les risques de maladie, accidents du travail, notamment, des employés de la mairie. Il est proposé de souscrire au contrat d'assurance obtenu par groupement de commande par le CDG74. Le montant est indexé sur la masse salariale (entre 22 et 26000€).

Adopté à l'unanimité

5- CAUE :

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion au CAUE74, pour une cotisation annuelle de 172€. L'organisme est, en particulier, sollicité pour accompagner la commune dans les permis de construire avec le service d'architecte conseil, jugé précieux pour la gestion de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

6- Secours pistes :

M. Jean-Paul JACCAZ présente les nouveaux tarifs des secours sur pistes.

➤ Secours remboursés au forfait

Front de neige	64 € TTC	Zone rapprochée.....	230 € TTC
Zone éloignée	398€ TTC	Zone exceptionnelle.....	742€ TTC

➤ Frais de transports primaires par ambulances

Transport jusqu'aux cabinets médicaux de Praz-sur-Arly	210 € TTC
Transport jusqu'à l'Hôpital de Sallanches ou autres cabinets médicaux en dehors de Praz-sur-Arly ...	268 € TTC

Adopté à l'unanimité

7- ticket restaurant :

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion pour que les salariés de la mairie bénéficient de tickets restaurants via le prestataire Sodexo. Il s'agit de tickets d'une valeur faciale de 7€ avec 60% de prise en charge par la mairie.

Adopté à l'unanimité

Chapitre urbanisme – foncier

8- taxe aménagement :

Monsieur le Maire explique que l'intercommunalité peut bénéficier d'une partie de la taxe d'aménagement depuis le 1er janvier, selon un pourcentage à définir. Mais la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) n'ayant pas d'implication notoire dans l'aménagement du territoire, il a été convenu que cette part serait nulle. Le conseil communautaire se prononce en ce sens et les élus du Conseil Municipal sont invités à faire de même.

Adopté à l'unanimité

9- convention de passage :

Monsieur le Maire rappelle que Teractem souhaite utiliser les calories en sortie de la station d'épuration pour son futur réseau de chaleur de la ZAC des Varins. Pour le faire passer, il convient de signer des conventions de travaux permettant d'occuper le domaine public et privé pour la réalisation du réseau.

M. Pierre BESSY souligne l'aspect environnemental fort du projet pour le chauffage. Il explique que ce système permettra aussi de réduire la température de l'eau au moment du rejet dans l'Arly comparé à une sortie directe depuis la station, ce qui est une bonne chose.

Adopté à l'unanimité

Chapitre Travaux - forêt

10- Admission en non valeur :

Mme Stéphanie GRASSINI présente un impayé au rôle de l'eau de 152,23€ qui ne peut être recouvré. Il est proposé de l'annuler.

Adopté à l'unanimité

11- Seuil de rattachement des charges :

La commune est concernée par l'obligation de rattachement pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49), qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères. En outre, le rattachement des charges et des produits récurrents, comptabilisés de manière répétitive, chaque trimestre, chaque semestre n'est pas obligatoire à partir du moment où les produits et les charges relatifs à une année entière ont été comptabilisés, selon les préconisations du Comité National de fiabilisation des comptes locaux. Le conseil municipal l'absence de rattachement des charges et des produits récurrents, et fixe pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement le seuil de rattachement des produits et des charges à 5 000€ pour une période de 3 ans. à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

12- convention transfert :

M. Pierre BESSY rappelle que le chantier mené pour sécuriser le seuil et les berges, au pont de l'Île, a été financé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA). Il a simplement été demandé à la mairie d'assurer la maîtrise d'ouvrage. La présente délibération confirme ce portage mais précise les montants définitifs du projet (jusqu'ici, c'était un estimatif) avec un avenant de 15 000€ après signature des marchés suite à l'augmentation des prix. Les travaux ne sont à ce jour pas réceptionnés. Budget global 269000€ avec de nombreuses subventions.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Plan d'eau :

M. Jean-Paul JACCAZ annonce que la mise en eau démarre ce 1er décembre. Elle se fait par phases pour permettre de contrôler la résistance des différents ouvrages. Le remplissage durera ainsi trois semaines contre une dizaine de jours en utilisation normale. L'utilisation ne pourra se faire que vers le 21 décembre pour les enneigeurs qui, en attendant, fonctionneront encore sur le système actuel.

Il restera 2 mois de travaux au printemps pour les finitions autour du lac et la construction d'un snack, des sanitaires, etc. La passerelle ne sera pas accessible cet hiver du fait que les terrassements et les cheminements ne sont pas terminés. Le sol n'est pas suffisamment empierré et solide pour assurer la circulation des piétons, des engins de damage ou de déneigement. Le parcours d'accrobranche est terminé. Il ouvrira au printemps, mais le calendrier précis reste à définir car leur utilisation et l'accès au public doivent être compatibles avec les phases de chantier restant à mener.

Association Foncière Pastorale :

Monsieur le Maire expose que la mairie a organisé avec la SEA74 sa première réunion d'information aux propriétaires pour créer une AFP sur la commune. Ce dispositif aiderait les propriétaires et leurs exploitants agricoles à mieux se fédérer pour entretenir les espaces pastoraux ou les forêts. Les projets qui en sortiraient pourraient bénéficier de subventions publiques, ce qui n'est pas le cas pour un particulier agissant seul.

Cette première réunion a rassemblé une centaine de participants sur 400 propriétaires invités, ce qui est très encourageant. 15 personnes se sont proposées pour entrer dans le groupe de travail et avancer sur le projet.

Eclairage public :

Monsieur le Maire propose de discuter de l'évolution possible des horaires d'éclairage sur le territoire communal.

Il est rappelé que la mairie est très active depuis dix ans sur le sujet des économies d'énergie et de pollution lumineuse (nuisible aux écosystèmes).

Une stratégie lumière a ainsi été mise en place dès 2014, rédigée avec l'appui du SYANE.

Cette stratégie :

- norme les installations avec une définition des modèles de lampadaires en fonction des lieux et des types de voies. Cela concerne les hauteurs, mais aussi le luminaire lui-même (suppression des « boules » et de tous luminaires dont la lumière s'échappe vers le ciel) avec la généralisation des LED ou des lampes à vapeur de sodium.
- définit la couleur de la lumière : une généralisation du « blanc chaud » comme couleur de lumière dans le centre du village et du jaune orangé en dehors (couleur moins forte).

Il a aussi été décidé à l'époque la suppression de points lumineux isolés, et donc situés hors de secteurs à enjeu de circulation piétonne.

Des tableaux électriques ont été apposés par tronçons, avec des horloges astronomiques, permettant de définir des horaires d'allumage ou d'extinction des lampadaires par secteurs.

Les travaux ont commencé dès 2015 dans la commune, avec le changement progressif des installations. Une action qui se poursuit encore aujourd'hui. La commune a été une pionnière. Praz fait partie des communes qui ont été montrées en exemple par le SYANE à l'époque.

En 2019, les élus ont mis en place d'une politique de différenciation des horaires d'éclairage par secteurs :

- Hyper centre et long RD : baisse de 30% de l'intensité entre minuit et 6h
- Extinction totale ailleurs entre minuit et 6h

Il est proposé, ce soir, de mettre à jour cette politique pour poursuivre l'action en faveur de l'environnement et des économies d'énergie.

Il est décidé de couper l'éclairage public partout de 23h à 6h sauf dans la rue principale (le long de la RD, mais uniquement dans le plein centre, et sur les deux places du village) où il est opté pour la réduction de 80% de l'intensité. Les élus valident aussi la commande de boîtiers programmables pour les secteurs des Belles, du plan d'eau et les berges (500€/boîtier environ) afin de pouvoir faire un pilotage horaire plus flexible et différencié selon les saisons. Cela permettra d'ajuster en fonction des périodes de fréquentation de ces sites attractifs.

Des mats isolés restent encore à démonter. Les mats de la route des Grabilles, générant une pollution lumineuse importante et de fortes consommations d'énergie de par leur conception obsolète, vont être prochainement démantelés et ne seront pas remplacés.

Décharge des Essertets :

M. Pierre BESSY explique que les sondages dans le sol n'ont révélé qu'une petite poche de déchets, bien moins volumineuse qu'imaginée, qui avait été enfouie sur ce site d'ancienne décharge.

Les déchets à l'air libre, qui affouillent régulièrement en bord de cour d'eau, proviennent en fait de déchets sauvages jetés dans le talus et partiellement couverts lorsque du remblai a été opéré dans le secteur voici de nombreuses années. C'est plutôt une bonne nouvelle car l'opération de dépollution sera de moins grande ampleur. Le budget pour l'évacuation des déchets jouxtant le bord du cours d'eau a été chiffré à environ 30000€.

Fin de séance à 19h25

Nicolas ELIE

SECRETAIRE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 17/10/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

